



Projet agrivoltaïque du Sud-Barrois



Atelier "activités chasse"

04 juillet 2023

Salle du conseil de la mairie d'Etourvy
Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance

Compte rendu

Animateurs

- Iddest : Ahmed Gueroui, Jérôme Lavaux
- Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois : Clément Coquet
- GLHD : Florian Bourreille, Nicolas Khorsi-Darroussat

Participants

- Société de chasse de Villiers-le-Bois : 4 chasseurs
- Société de chasse de Balnot-la-Grange : 1 chasseur
- Société de chasse d'Etourvy : 6 chasseurs
- Société de chasse privée d'Etourvy : 1 chasseur
- 1 habitant d'Etourvy
- 1 habitant de Lagesse

Observateurs : 3 collaborateurs GLHD

Ordre du jour

- Présentation de la concertation préalable volontaire
 - Le projet de l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois (UPASB)
 - La démarche GLHD
 - L'avancement du projet
- 45 min
- Travaux en groupe sur les activités chasse aux alentours du projet
- 1h

2

Communication de l'atelier

A partir du 2 juin un dispositif important a été mis en œuvre pour inviter les habitants et les acteurs à l'atelier (voir Présentation)

- Affiches et avis de concertation dans les panneaux d'information des trois mairies
- Distribution d'un dépliant d'information dans les boîtes aux lettres des trois communes avec le planning des ateliers de concertation
- Invitations lors du porte-à-porte sur 2 jours qui a touché 80 foyers
- Stand d'information le 18 juin lors d'une randonnée Etourvy avec appel à venir à l'atelier
- Site internet avec calendrier des ateliers de concertation et formulaire d'inscription
- Invitations par mails et par téléphone

Travail en groupe

Supports pédagogiques :

- Carte format A0 (120x84cm) des trois communes avec les zones d'études
- Cartes A3 de chaque commune avec les zones d'études
- Pastilles, gommettes, post-it pour localiser les différentes zones

Modalités et règles du jeu du travail en groupe.

2 tables

- 2 animateurs par table
- 3 thématiques à traiter sur les cartes



3 périodes de 15 min Pour traiter les 3 thématiques :

1. Les usages actuels
2. Les points d'attention
3. Les opportunités

Travail sur carte :

- Pour chaque idée :
1. Placez une gommette
 2. Inscrivez un numéro
 3. Créez la légende correspondante

En parallèle, l'animateur prend des notes

Retour en plénière (15')

- 1 rapporteur par table
- Partage des idées fortes
- Restitution et mise en commun des groupes



3

Quels usages actuels du territoire ?

- Types de chasses,
- Zones de chasse,
- Accès,
- Réglementation,
- Zone de parking,
- Chemins empruntés...

Quels points d'attention ?

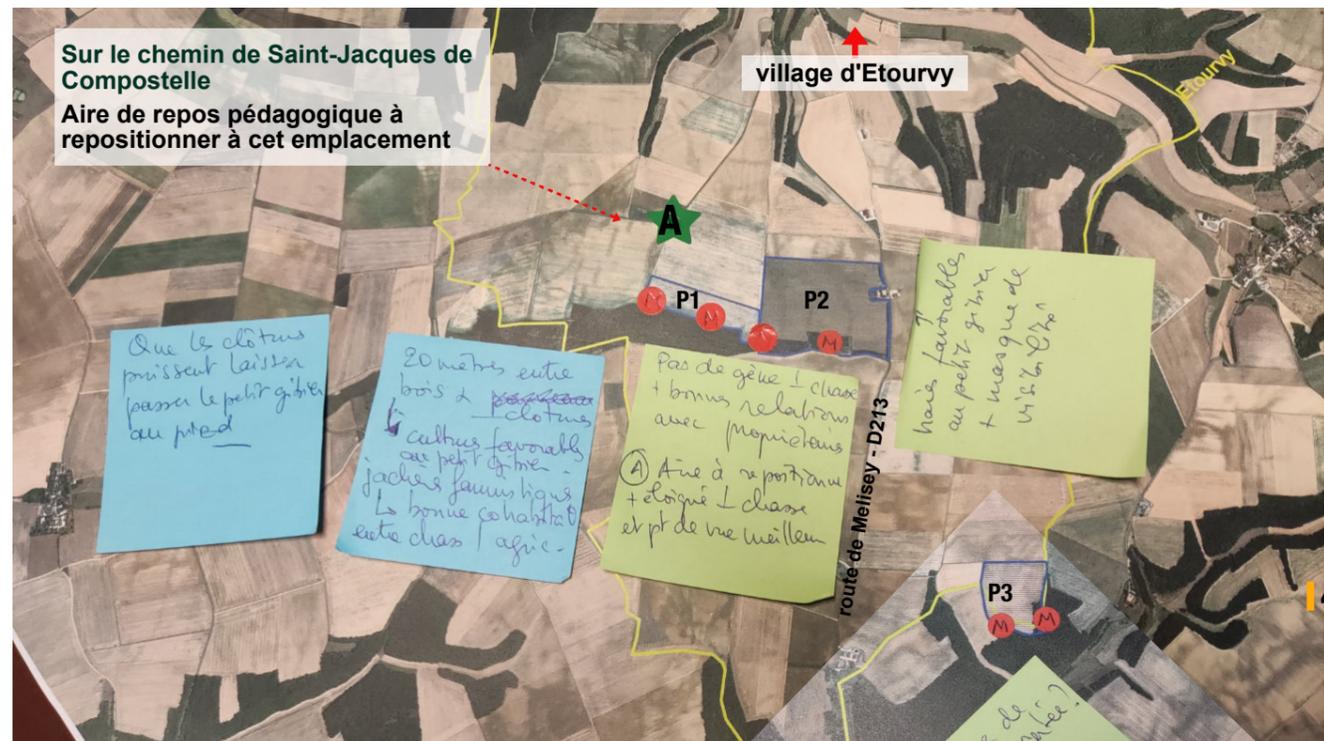
- Surfaces chassables aux emplacements des centrales photovoltaïques clôturées,
- Modification des déplacements de la faune,
- Zones à enjeux,
- Couloir de circulation de la faune,
- Prescriptions flore...

Quelles opportunités pour l'activité chasse ?

- Solutions pour minimiser les impacts, rétablir l'activité chasse,
- Création de réserve/zone de reproduction (ex: taille des mailles de clôture),
- La perméabilité du territoire (accès, clôtures...),
- Le maintien et le renforcement des corridors écologiques,
- Les nouveaux usages envisageables...

Travaux cartographiques

Commune d'Etourvy



Usages actuels

Le projet a peu d'impact sur l'activité chasse. L'Association Communale de Chasse Agréée a de très bonnes relations avec les propriétaires des parcelles du projet agrivoltaïque.

Points d'attention

Au sud des parcelles P1 et P2, l'activité chasse sera restreinte en lisière des bois. Un membre de la société de chasse privée fait remarquer qu'on pourrait être à portée de tir des panneaux photovoltaïques.

La localisation d'une aire de repos en lisière du bois, sur le chemin de Compostelle n'est pas souhaitable. Elle est située dans un point bas avec peu de visibilité pour les promeneurs comme pour les chasseurs. Il est proposé de la remonter d'une centaine de mètres, au niveau de la cabane du cantonnier. Cet emplacement donnera plus de panorama aux randonneurs.

Les clôtures doivent laisser passer le petit gibier.

La parcelle P3 est en limite de la commune de Melisey. Un échange avec les chasseurs de cette commune serait bénéfique au projet.

Au nord-est de la commune, l'installation d'une base logistique à la place de la décharge sauvage est une bonne idée mais les servitudes de passages (chemin de débardage pour le transport des arbres abattus) doivent être maintenues.

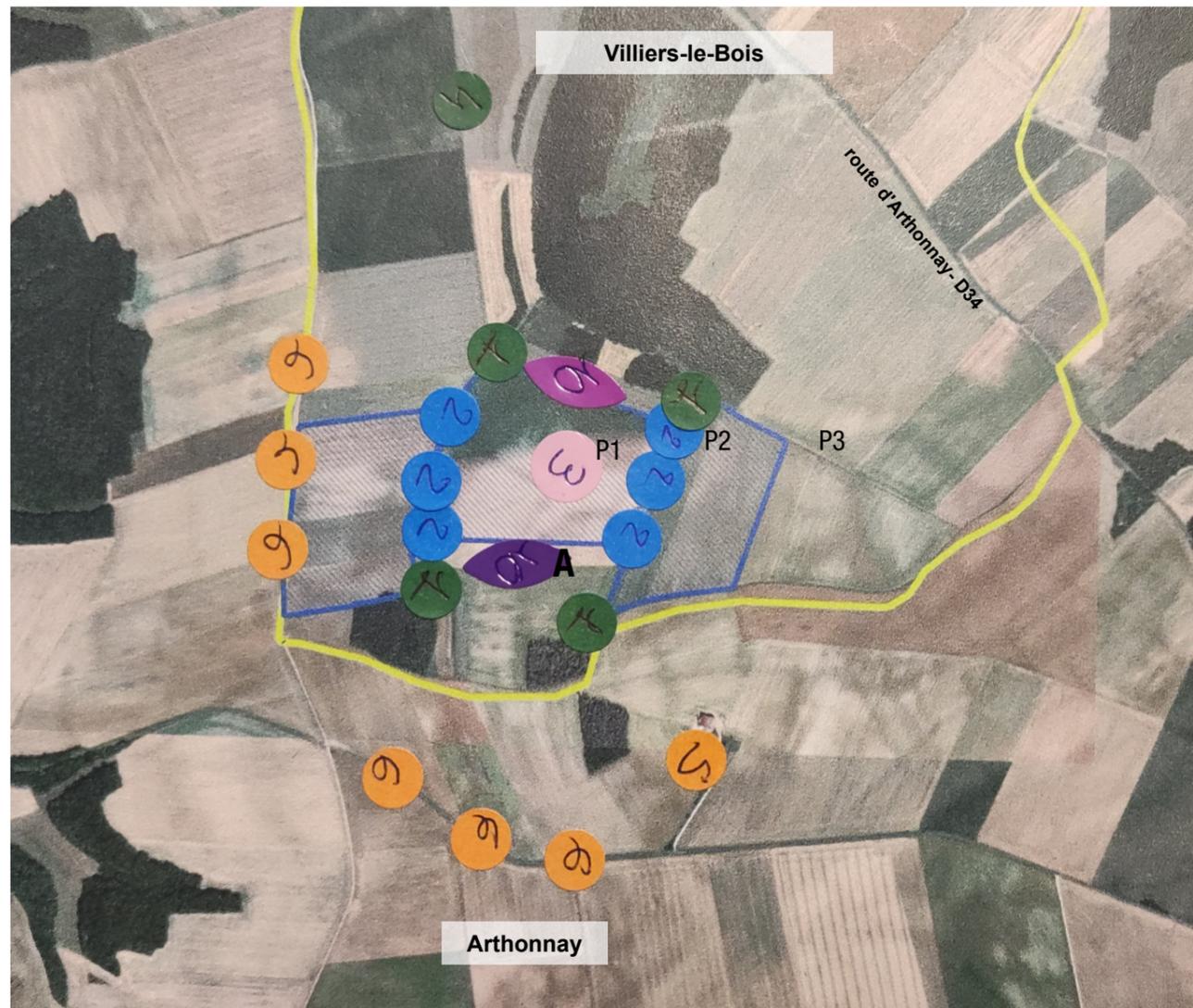
Opportunités

Installer une jachère faunistique entre les bois et les clôtures (P1+P2) pour constituer un îlot de biodiversité. Il apporte de la nourriture et un abri en toute saison pour de nombreuses espèces sauvages. Il permet également de limiter les dégâts aux cultures causés par le gibier.

Planter des haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier. Elles peuvent être situées autour des parcelles et le long de la D213 en amont et en aval des îlots agrivoltaïques. Elles serviront aussi à diminuer les impacts visuels des installations.

C'est l'occasion d'installer des miradors (prix très peu élevé) le long des bois frontaliers et autour des champs.

Commune de Villiers-le-Bois



6

Zone géographique	Thématique de participation	Numéro gommelette	Contributions
Villiers-le-Bois	Usages actuels	1 (x4)	Zones de placement pendant l'activité chasse à proximité de la zone d'étude du projet
Villiers-le-Bois	Usages actuels	2	Chemins existants empruntés par les faunes
Villiers-le-Bois	Usages actuels	3	Zone de chasse de lièvres (forte présence naturelle)
Villiers-le-Bois	Opportunités	2	Chemins à maintenir pour créer des passages de faunes après implantation de l'emprise du projet
Villiers-le-Bois	Usages actuels	4	Chemin d'accès à la zone de chasse, emprunté à pied par les chasseurs
Villiers-le-Bois	Points d'attention	5	Présence d'une ferme habitée (empêchant les tirs dans cette direction)
Villiers-le-Bois	Points d'attention	6	Présence de 2 routes qui encerclent la zone de chasse actuelle, par précaution pas de tirs dans cette direction
Villiers-le-Bois	Points d'attention	10	Zones où les tirs seront impossibles en direction du projet
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Demande de compensation pour la société de chasse
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Organiser des lâchers de petits gibiers, en particulier des faisans d'eau tous les mois d'août
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Si compatibilité avec les cultures, suggestion de mettre en place des volières anglaises
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Des volières anglaises pour relancer la chasse d'animaux naturelles et diminuer les animaux d'élevage, dits « de tir »
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Adapter la maille de la clôture pour la mise en place des volières anglaises
Villiers-le-Bois	Opportunités	10	Planter des haies en périphérie du projet
Villiers-le-Bois	Opportunités	10	Au niveau des gommelettes, implanter des haies épaisses (en largeur), l'épaisseur permettra de créer des zones de refuge pour le gibier
Villiers-le-Bois	Opportunités		Une fois ces opportunités formalisées dans la conception du projet et prévoir un point avec la société de chasse pour faire une visite de terrain afin de définir leurs emplacements définitifs

7

En résumé

Le projet va réduire les surfaces de chasse. Il est proposé par les chasseurs de mettre en œuvre des mesures de compensation. Celle-ci peuvent être de différentes nature :

- Lâchers de petits gibiers (faisans d'eau...) en été.
- Créer une volière à ciel ouvert (dite anglaise)
- Planter des haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier
- Installer des miradors de chasse en surplomb dans les endroits opportuns

Commune de Balnot-la-Grange



8

Zone géographique	Thématique de participation	Numéro gomme	Contributions
Balnot-la-Grange	Usages actuels	1	Chemin d'accès pour l'activité chasse
Balnot-la-Grange	Usages actuels	2	Zone de placement pendant la chasse
Balnot-la-Grange	Usages actuels	3	Présence de petit gibier (au milieu des champs) donc chasse de petit gibier
Balnot-la-Grange	Usages actuels	4 (x2)	Présence de gros gibier (dans les espaces forestiers) donc organisation de battues
Balnot-la-Grange	Points d'attention	5	Rivière où le gibier s'abreuve
Balnot-la-Grange	Opportunités		Proposer une indemnité compensatoire à la société de chasse
Balnot-la-Grange	Opportunités	8	Positionnement de nouveaux miradors de chasse en surplomb
Balnot-la-Grange	Opportunités	9	Suggestion de nouveau mode de chasse en repoussant le gibier dans le sens des flèches
Balnot-la-Grange	Opportunités	10	Planter des haies en périphérie de chaque ilot
Balnot-la-Grange	Opportunités	10	A l'emplacement des gommettes, implanter des haies épaisses (en largeur), l'épaisseur permettra de créer des zones de refuge pour le gibier

Zone géographique	Thématique de participation	Numéro gomme	Contributions
Les Genévriers (Balnot)	Usages actuels		Territoire de la société de chasse de Villiers-le-Bois
Les Genévriers (Balnot)	Usages actuels	1	Zones de placement pendant la chasse
Les Genévriers (Balnot)	Points d'attention	2	Chemins d'accès et d'activité chasse, empruntés à pied et en 4x4
Les Genévriers (Balnot)	Opportunités	3 (x8)	Miradors à adapter au relief
Les Genévriers (Balnot)	Opportunités		Organiser des visites de terrain avec la société de chasse pour l'emplacement des miradors
Les Genévriers (Balnot)	Opportunités		Commander les miradors à l'ESAT (Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail) Menois
Les Genévriers (Balnot)	Opportunités	10	Planter des haies en périphérie de chaque ilot
Les Genévriers (Balnot)	Opportunités	10	A l'emplacement des gommettes, implanter des haies épaisses (en largeur), l'épaisseur permettra de créer des zones de refuge pour le gibier

9

En résumé

Le projet va réduire les surfaces de chasse. Il est proposé par les chasseurs de mettre en œuvre des mesures de compensation. Celle-ci peuvent être de différentes nature :

- Etudier la faisabilité d'une indemnité compensatoire
- Implanter des haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier
- Installer des miradors de chasse en surplomb dans les endroits opportuns



Communes de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange

Plantation de haies, une attente consensuelle

L'ensemble des 6 participants de cette table s'accorde sur des mesures d'implantation de nouvelles haies, quel que soit le territoire de chasse. Cette végétation doit avoir une fonction dans la cadre de l'activité chasse. Ils proposent ainsi les critères suivants :

- Prévoir la plantation de haies le long des clôtures de chaque îlot de projet ;
- Choisir des essences de haies réellement adapter aux sols caillouteux (pour éviter que les plantations meurent après quelques temps) ;
- Sélectionner des haies à baies et des arbustes à fruits pour attirer le petit gibier ;
- Planter des haies les plus larges possible pour créer des refuges et de repos pour le gibier ;
- Participer au programme de renouvellement des haies (qui ont disparu du territoire les 50 dernières années).

Les enseignements de l'atelier

La participation des sociétés de chasse du territoire et de douze chasseurs, dans une ambiance cordiale et studieuse, a permis d'avoir une séance très fructueuse.

Autour de deux tables, la première consacrée à la commune d'Etourvy et la seconde à celles de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, les chasseurs ont pris le temps de détailler leurs pratiques autour des îlots agrivoltaïques sur des cartes grand format.

Après avoir questionné sur les modalités de clôture des parcelles, les distances de retrait des installations, ils ont partagé leurs usages actuels, relevé les points d'attentions et discuté des opportunités que pouvait leur apporter le projet.

C'est ainsi que plus de vingt contributions et propositions d'aménagement ont été émises pour maintenir, voire développer les activités de chasse autour des installations.

A Etourvy, le projet a peu d'impact sur l'activité chasse, les participants souhaitent disposer d'une jachère faunistique, l'implantation de haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier et la mise en place de miradors.

Dans les communes de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, le projet va réduire les surfaces de chasse et il est proposé de mettre en œuvre des mesures de compensation (volière anglaise, haies épaisses, miradors de chasse, indemnité compensatoire...).

Un travail d'analyse sera effectué par le maître d'ouvrage pour tirer les enseignements de ce travail très fourni. Il proposera des mesures pour tenir compte des contributions les plus pertinentes. Parmi celles-ci figureront les éventuels aménagements et dispositions complémentaires (plantations, mobiliers, mesures compensatoires...).

Un bilan de la concertation sera rédigé pour septembre 2023. Il présentera les avis et les propositions formulés du 16 juin au 18 juillet 2023 par les habitants et acteurs du territoire.